

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007  
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *6c/136-07*  
Séance du *07 DEC. 2007*

### PLAN CLIMAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD ALSACE (CAMSA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la Charte du Plan Climat de la CAMSA,
- ❖ autorise le Président ou son représentant à la signer.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Rémy WITH**

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions